



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 09/PFD/1730712 (corr. DU : Antoine Struelens)
Réf. CRMS : AA/MB/IXL40021_649_Hippodrome_Tram
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 28-01-2020

Bruxelles
Objet : ~~COMMUNE~~. Avenue de l'Hippodrome – Tronçon entre le boulevard Général Jacques et l'avenue Géo Bernier
Demande de permis portant sur la réfection de façade à façade, la mise en sens unique du tronçon, l'abattage d'arbres et le renouvellement des voies de tram

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 07/01/2020, reçu le 07/01/2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 15/01/2020.

Étendue de la protection

Ce tronçon de l'avenue de l'Hippodrome est situé en ZICHEE du PRAS. Certains des immeubles présents sur ce tronçon sont par ailleurs répertoriés à l'inventaire du patrimoine architectural.



Analyse de la demande

Le projet consiste en un réaménagement complet de façade à façade, y compris renouvellement des voies de tram dans le tronçon entre le boulevard général Jacques et le carrefour avec les rues Géo Bernier et du Bourgmestre. Ce tronçon de rue sera mis à sens unique pour le trafic automobile, les trams et bus continueront à circuler dans les deux sens, grâce à une bande propre. Des emplacements de stationnement sont prévus exclusivement du côté pair de la rue, avec une adjonction d'arbres en fonction des possibilités : un alignement régulier le long de la bande de circulation automobile, et quelques adjonctions en partie haute de la rue du côté de la bande propre aux trams et bus . L'essence proposée est « Acer Platanoides Olmsted ».

Les trottoirs réaménagés seront en pavés platines et les emplacements de stationnement en pavés de porphyre de récupération. La bande de la chaussée à usage automobile sera pourvue d'un revêtement en asphalté, celle à contresens propre aux trams et bus sera pourvue d'un revêtement en asphalté de couleur ocre.



Photomontages représentant les futurs aménagements. À droite on peut apercevoir l'entrée du dépôt de trams. Images tirées du dossier.

Avis

L'avenue de l'Hippodrome n'est pas une rue entièrement homogène. Cet axe est constitué de segments relativement autonomes ayant chacun leur image ; le dénominateur commun étant le trajet du bus 71. Les voies de tram du présent tronçon servent uniquement à accéder au dépôt des trams situé au n°170. Le seul élément saillant de ce tronçon de rue est l'entrepôt STIB et l'immeuble voisin en recul, de l'Institut Saint-André. Les trois arrêts de bus existants sont modifiés de façon à permettre un meilleur accès aux bus, ce qui implique une bordure de 18 cm. En l'absence d'arrêts de trams sur ce tronçon, aucune bordure de 31 cm ou de podium avec balustrades n'est prévu.

La CRMS ne formule pas de remarque sur le projet qui ne présente pas d'impact sur le patrimoine, si ce n'est qu'elle est défavorable au choix chromatique ocre du revêtement superflu vu la présence obligatoire de la signalisation routière et compte tenu de son intégration difficile dans le paysage urbain.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président